

LE GOUVERNEMENT ANNONCE LA MISE EN CONCURRENCE DES LIGNES NANTES - BORDEAUX ET NANTES - LYON

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs, prévue par la loi pour un nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018, le Gouvernement a annoncé, mercredi 9 janvier, son intention de mettre en concurrence les lignes Intercités Nantes - Bordeaux et Nantes - Lyon.

Le ministère des Transports a annoncé que l'État publiera dans les prochains jours au Journal officiel de l'Union européenne un avis de préinformation relatif à l'exploitation, en un seul lot, des lignes Nantes - Bordeaux et Nantes - Lyon, dans le cadre d'un contrat de service public attribué après mise en concurrence.

Cet avis officialisera l'intention de l'État, autorité organisatrice (AO) de ces lignes Intercités, de lancer un appel d'offres d'ici 12 mois au plus tôt, comme le prévoit la procédure spécifique de mise en concurrence des services ferroviaires régie par le règlement des Obligations de service public (OSP).

Cette annonce s'inscrit dans la suite logique de la réforme ferroviaire : l'État devient ainsi la première AO à s'engager dans un processus d'ouverture à la concurrence de lignes conventionnées.

Les lignes Nantes - Bordeaux et Nantes - Lyon sont deux lignes de Trains d'équilibre du territoire (TET). Elles sont exploitées par SNCF Intercités dans le cadre d'une convention avec l'État s'appliquant jusqu'à la fin de l'année 2020.

Dans son annonce de ce 9 janvier, le ministère des Transports précise que le matériel roulant actuellement exploité sur ces deux lignes, à savoir des rames Coradia Liner financées par l'État, sera mis à disposition de l'opérateur retenu à l'issue de l'appel d'offres.

La mise en exploitation par l'opérateur choisi est a priori fixée en 2022, mais dépendra de la durée de la procédure d'attribution.

Lire/télécharger sur le site du ministère des Transports le communiqué de presse intitulé «Publication d'un avis de préinformation pour la mise en concurrence des lignes Intercités Nantes - Bordeaux et Nantes - Lyon : une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la réforme ferroviaire».

La SNCF mobilisée pour l'emporter

La SNCF sera évidemment candidate et répondra à la consultation dans l'objectif de gagner.

Les indicateurs sont en net progrès grâce aux efforts réalisés sur les fondamentaux sécurité, robustesse et information voyageur : 80,2% de régularité sur Nantes - Bordeaux, 80,3% sur Nantes - Lyon, et 92% de clients satisfaits de leur voyage en 2018 pour les deux lignes.

«Nous allons nous appuyer sur nos forces pour gagner cet appel d'offres, a indiqué Delphine Couzi, directrice de SNCF Intercités. D'abord, nos forces internes avec les équipes très engagées tous les jours sur le terrain et notre très bonne connaissance des clients. Ensuite, le recours à nos compétences les plus pointues dans le groupe pour faire la différence lors de la réponse à l'appel d'offres. Enfin, en sachant écouter et répondre au mieux aux attentes de l'AO, que nous connaissons bien.»